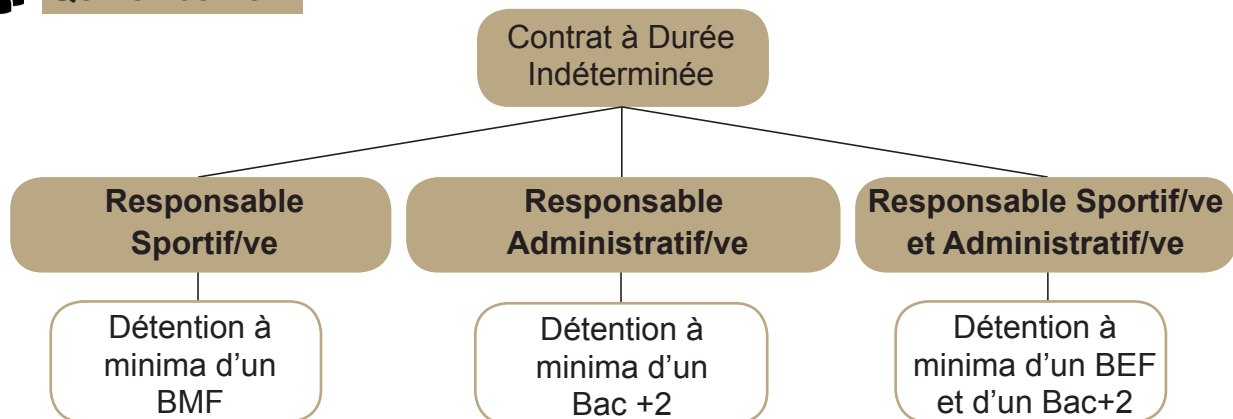


Le Fonds d'Aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la FFF qui aide au développement et à la structuration du football amateur. Le club demandeur doit présenter un dossier de création d'un poste de Responsable Sportif/ve et/ou Administratif/ve pour un contrat à durée indéterminée.

QUELS POSTES ?



QUELLES SOMMES ?


Aide financière maximum de 30 000€ dégressive pour 4 saisons :


- 1^{ère} année : montant de l'aide calculée avec un maximum de 10 000€ pour un poste à temps plein
- 2^{ème} année : 80% de l'aide initiale calculée
- 3^{ème} année : 70% de l'aide initiale calculée
- 4^{ème} année : 50% de l'aide initiale calculée

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Dépôt d'un dossier **2 mois avant l'embauche** via l'outil informatique
- Dossier instruit uniquement pour un CDI
- Le passage d'un CDD en CDI peut être également valable
- Poste référencé par la CCNS à minima **groupe 3 technicien**
- Contrat conclu à temps partiel ou à temps plein (**minima 17,50H/ semaine**)

LES ÉTAPES

- 1 Être déposé sur l'outil informatique prévu (via FOOTCLUB dans le menu « projet club »)
- 2 Être transmis par le biais de l'outil informatique à la F.F.F. à minima deux mois avant la date prévisionnelle d'embauche de la/du salarié.e
- 3 Être déclarée recevable et conforme par le Bureau Exécutif de la L.F.A. avant la date effective d'embauche de la/du salarié.e.
- 4 Fournir les pièces justificatives demandées dans le cahier des charges. 

 **CONTACT LIGUE**
Ludivine Garcia
02.76.86.21.12